

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018 – RÉSOLUTION NO.2017-12-300

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Conformément à l'article 148 du Code municipal qui stipule la nécessité pour le conseil municipal d'établir un calendrier pour les séances ordinaires. Lors d'une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, mardi le 12 décembre à 19h00, le conseil municipal a adopté le résolution no.2017-12-300 qui stipule les informations suivantes ;

- Que le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2018 soit le suivant :
 - 9 janvier 2018 à 20h00
 - 13 février 2018 à 20h00
 - 13 mars 2018 à 20h00
 - 10 avril 2018 à 20h00
 - 8 mai 2018 à 20h00
 - 12 juin 2018 à 20h00
 - 10 juillet 2018 à 20h00
 - 14 août 2018 à 20h00
 - 11 septembre 2018 à 20h00
 - 9 octobre 2018 à 20h00
 - 13 novembre 2018 à 20h00
 - 11 décembre 2018 à 20h00

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 21^e jour de décembre 2017.

James L.Lacroix
*Directeur général
et secrétaire-trésorier*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018 – RÉSOLUTION NO.2017-12-300

Je soussigné, Directeur général & secrétaire-trésorier, résidant à Granby, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public relatif à l'adoption du calendrier ci-haut mentionné aux deux (2) endroits désignés à cette fin par le conseil municipal entre 15 heures et 16 heures ce 21^e jour de décembre 2017.

En foi de quoi, j'émet ce certificat à St-Cyprien-de-Napierville ce 21^e jour de décembre deux mille dix-sept.

James L.Lacroix
Directeur général
et secrétaire-trésorier